

Madame la Conseillère communale,
Monsieur le Conseiller communal,

Objet : Convocation à la réunion du Conseil communal

Conformément à l'article L1122-12 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous inviter à la réunion du Conseil communal qui aura lieu le

Lundi 04 juillet 2022 à 19 H 00 en la Salle du Conseil, au château de la Paix, chemin de Mons, 61 à 6220 Fleurus

ORDRE DU JOUR

SÉANCE PUBLIQUE

1. **INFORMATION - Notification de la décision de l'Autorité de Tutelle : Décision du Collège communal du 23 mars 2022 - Contrat-cadre d'audits énergétiques des bâtiments communaux entre l'IGRETEC et la Ville de Fleurus dans le cadre de la relation "In House" - Approbation de l'attribution.**
2. **INFORMATION - Notification de la décision de l'Autorité de Tutelle : Décision du Collège communal du 30 mars 2022 - Aménagement de la rue du Petit Try et égouttage d'un tronçon de cette voirie - Approbation de l'attribution.**
3. **INFORMATION - Notification de la décision de l'Autorité de Tutelle : Décision du Collège communal du 06 avril 2022 - Contrat d'études en voirie avec coordination sécurité santé (phases projet et réalisation) et avec en option, la surveillance des travaux entre l'IGRETEC et la Ville de Fleurus dans le cadre de la relation "In House" pour le bail d'entretien des voiries communales 2023 - Approbation de l'attribution.**
4. **INFORMATION - Notification de la décision de l'Autorité de Tutelle : Décision du Collège communal du 06 avril 2022 - Mission d'Auteur de Projet pour l'Aménagement de la place Quinet à Wangenies - Approbation de l'attribution.**
5. **INFORMATION - Notification de la décision de l'Autorité de Tutelle : Décision du Directeur général du 08 avril 2022 - Raccordement forain à la rue de la Station à Fleurus - Approbation de l'attribution et de l'engagement de la dépense.**
6. **INFORMATION - Plan d'Investissement Wallonie Cyclable (PIWACY rectificatif) 2020-2021 - Approbation ministérielle.**
7. **INFORMATION - Aménagement de la rue de la Station et de la rue du Couvent à Fleurus - Correction de l'avis de marché.**
8. **INFORMATION - Règlements complémentaires pris par le Conseil communal.**
9. **Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Fleurus au réseau "Bourgmestres pour la Paix" jusqu'à la date de renouvellement général des Conseils communaux – Décision à prendre.**
10. **Adhésion au Réseau de partenaires "Premium" de l'A.M.C.V. (Association de Management de Centre-Ville) - Décision à prendre.**

11. **Plan d'Investissements Communaux 2022-2024 - Liste des dossiers à inscrire dans le PIC-PIMACI - Décision à prendre.**
12. **Réfection des sentiers agricoles - 2022 - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision à prendre.**
13. **Convention de mise à disposition, à titre gratuit, entre la Ville de Fleurus et l'A.S.B.L. "SHAKATOPIA", dans le cadre de l'organisation du "Wallonie Food Truck Festival 2022", du 05 au 07 août 2022 - Approbation - Décision à prendre.**
14. **AFFAIRES JURIDIQUES – Convention de prêt, à titre gratuit, conclue entre la Ville de Fleurus et l'A.S.B.L. "Maison des jeunes de Saint-Amand" – Modification - Approbation - Décision à prendre.**
15. **Vie Associative - Contrat de sous-traitance de données à caractère personnel, entre la Ville de Fleurus à l'A.S.B.L. "HEPPIGNIES PANAMA", en vue de la célébration des jubilaires et de la mise à l'honneur des 30 plus anciens habitants d'Heppignies, pour l'année 2022 – Décision à prendre.**
16. **Fabrique d'église Saint-Joseph de Fleurus – Compte 2021 – Décision à prendre.**
17. **C.P.A.S. de Fleurus – Modification budgétaire n° 1 de l'exercice 2022 – Approbation – Décision à prendre.**
18. **Programme de Coopération Internationale Communale 2022-2026 - Participation de la Ville de Fleurus – Convention de collaboration - Décision à prendre.**

SÉANCE A HUIS CLOS

19. **Enseignement fondamental – Congé, pour prestations réduites en cas de maladie ou d'infirmité (mi-temps médical), à accorder, du 30 mai 2022 au 28 juin 2022, à une institutrice maternelle, à titre définitif – Prise d'acte.**
20. **Enseignement fondamental – Congé, pour interruption partielle de la carrière professionnelle, à raison d'un cinquième temps, dans le cadre d'un congé parental, du 29 août 2022 au 28 avril 2024, à accorder à une institutrice primaire, à titre définitif – Prise d'acte.**
21. **Enseignement fondamental – Congé, pour interruption partielle de la carrière professionnelle, à raison d'un mi-temps, dans le cadre d'un congé parental, du 29 août 2022 au 28 avril 2023, à accorder à un instituteur primaire, à titre définitif – Prise d'acte.**
22. **Enseignement fondamental – Congé, pour interruption partielle de la carrière professionnelle, à raison d'un cinquième temps, dans le cadre d'un congé parental, du 29 août 2022 au 28 novembre 2023, à accorder à une institutrice maternelle, à titre définitif – Prise d'acte.**
23. **Enseignement fondamental – Congé, pour interruption partielle de la carrière professionnelle, à raison d'un cinquième temps, dans le cadre d'un congé parental, du 29 août 2022 au 28 novembre 2023, à accorder à une institutrice primaire, à titre définitif – Prise d'acte.**
24. **Enseignement fondamental – Congé, pour interruption partielle de la carrière professionnelle, à raison d'un cinquième temps, du 01 septembre 2022 au 27 août 2023, à accorder à une institutrice maternelle – Prolongation - Prise d'acte.**

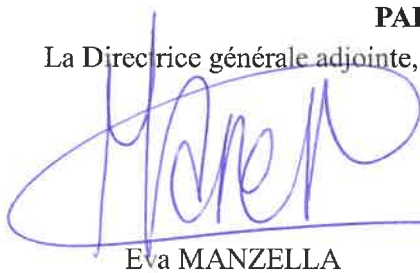
25. Enseignement fondamental – Congé, pour interruption partielle de la carrière professionnelle, à raison d'un cinquième temps, du 01 septembre 2022 au 27 août 2023, à accorder à une institutrice primaire – Prolongation - Prise d'acte.
26. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Wangenies - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire, du 01 juin 2022 au 03 juin 2022, à raison de 24 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
27. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Lambusart - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une puéricultrice contractuelle, à partir du 08 juin 2022, à raison de 36 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
28. Enseignement fondamental – Année scolaire 2022/2023 - Désignation d'un agent contractuel, à charge communale, en qualité d'institutrice primaire, du 29 août 2022 au 07 juillet 2023, à raison de 24 P/S – Décision à prendre.
29. Enseignement fondamental – Année scolaire 2022/2023 - Désignation d'un agent contractuel, à charge communale, en qualité d'institutrice primaire, du 29 août 2022 au 07 juillet 2023, à raison de 24 P/S – Décision à prendre.
30. Enseignement fondamental – Année scolaire 2022/2023 - Désignation d'un agent contractuel, à charge communale, en qualité d'institutrice primaire, du 29 août 2022 au 07 juillet 2023, à raison de 24 P/S – Décision à prendre.
31. Enseignement fondamental – Année scolaire 2022/2023 - Désignation d'un agent contractuel, à charge communale, en qualité de maître de néerlandais, du 29 août 2022 au 07 juillet 2023, à raison de 24 P/S – Décision à prendre.
32. Enseignement fondamental communal – Rapport d'évaluation d'une Directrice stagiaire d'écoles – Décision à prendre.
33. Enseignement fondamental communal – Rapport d'évaluation d'un Directeur stagiaire d'écoles – Décision à prendre.
34. Académie de Musique et des Arts parlés "René BORREMANS" – Année scolaire 2022/2023 - Désignation d'un agent contractuel, à charge communale, en qualité de professeur de piano, à raison de 04 P/S, du 29 août 2022 au 07 juillet 2023 – Décision à prendre.
35. Académie de Musique et des Arts parlés "René BORREMANS" – Année scolaire 2022/2023 - Désignation d'un agent contractuel, à charge communale, en qualité de professeur de percussions, à raison de 05 P/S, du 29 août 2022 au 07 juillet 2023 – Décision à prendre.
36. Académie de Musique et des Arts parlés "René BORREMANS" – Année scolaire 2022/2023 - Désignation d'un agent contractuel, à charge communale, en qualité de professeur de piano, à raison de 03 P/S, du 29 août 2022 au 07 juillet 2023 – Décision à prendre.
37. Académie de Musique et des Arts parlés "René BORREMANS" – Année scolaire 2022/2023 - Désignation d'un agent contractuel, à charge communale, en qualité de professeur de formation pluridisciplinaire, à raison de 04 P/S, du 29 août 2022 au 07 juillet 2023 – Décision à prendre.
38. Académie de Musique et des Arts parlés "René BORREMANS" – Année scolaire 2022/2023 - Désignation d'un agent contractuel, à charge communale, en qualité de professeur de chant, à raison de 03 P/S, du 29 août 2022 au 07 juillet 2023 – Décision à prendre.

39. Académie de Musique et des Arts parlés "René BORREMANS" – Année scolaire 2022/2023 - Désignation d'un agent contractuel, à charge communale, en qualité de professeur d'écriture et analyse, à raison de 02 P/S et de professeur de formation musicale, à raison de 07 P/S, du 29 août 2022 au 07 juillet 2023 – Décision à prendre.
40. Académie de Musique et des Arts parlés "René BORREMANS" – Année scolaire 2022/2023 - Désignation d'un agent contractuel, à charge communale, en qualité de professeur de guitare, à raison de 05 P/S, du 29 août 2022 au 07 juillet 2023 – Décision à prendre.
41. Académie de Musique et des Arts parlés "René BORREMANS" – Année scolaire 2022/2023 - Désignation d'un agent contractuel, à charge communale, en qualité de professeur de violon, à raison de 01 P/S, du 29 août 2021 au 07 juillet 2023 – Décision à prendre.
42. Académie de Musique et des Arts parlés "René BORREMANS" – Année scolaire 2022/2023 - Désignation d'un agent contractuel, à charge communale, en qualité de professeur de piano, à raison de 05 P/S, du 29 août 2022 au 07 juillet 2023 – Décision à prendre.

FLEURUS, LE 22/06/2022

PAR LE COLLÈGE COMMUNAL :

La Directrice générale adjointe,



Eva MANZELLA



Le Bourgmestre,



Loïc D'HAEYER